

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 27 février 2025 à 20H30

Le 27 février 2025,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 février 2025, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, Mme Christelle LEONARD, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET, M Patrick BOHERS, M. André CLARISSE.

Pouvoirs : Mr Jean PUYHARDY a donné procuration à Mr Raymond VOUZELLAUD.
Mme Isabelle LAZERAN a donné procuration à Mme Sylviane DEGAIT.

Absents :

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Christelle LEONARD est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Participation prévoyance et complémentaire pour les agents.
- Choix fournisseur climatisation.
- Choix fournisseur tracteur tondeuse.
- Validation autres projets 2025.
- Visite Sous-préfet.
- Point sur la rénovation de l'éclairage public.
- Point antenne mobile.
- Chéronnac info.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

- Participation prévoyance et complémentaire pour les agents.

La commune doit participer à partir du 1^{er} janvier 2025 à une participation prévoyance à hauteur minimum de 7 € et à partir du 1^{er} janvier 2026 à une participation complémentaire à hauteur de 15 € minimum.

Le conseil décide de verser ces participations à partir du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance de 7 € et pour la complémentaire de 15 €.

- Choix fournisseur climatisation.

3 devis ont été demandés pour la mise en place d'une pompe à chaleur réversible dans la mairie. Le conseil décide de retenir la société NMPC de Bussière-Galant. Le montant du devis s'élève à 10629.77 € TTC.

- Choix fournisseur tracteur tondeuse.

5 entreprises ont répondu. Suite à une étude comparative des différentes offres, il apparaît que la société la Piégutaine est la mieux placée pour une tondeuse ISEKI. Le conseil décide de retenir cette offre pour un montant de 9760 €HT et la reprise de l'ancien matériel pour 3350 €. Mr le Maire souhaite qu'un gyrophare soit installé sur cet appareil. Voir avec la société pour une installation gratuite ainsi que le délai de garantie.

- Validation autres projets 2025.

Les projets pour 2025 sont donc :

- Achat tracteur tondeuse.
- Climatisation.

- Rénovation de l'éclairage public.
- Appartement 1^{er} étage mairie au-dessus salle du conseil.
- Achat licence IV.

- **Visite Sous-préfet.**

Le nouveau Sous-Préfet de Rochechouart souhaite visiter la commune. Donc Mr le Maire va lui proposer différentes date en mars et avril selon la disponibilité des membres du conseil. Le maire propose de lui faire visiter lors de sa venue la source de la Charente, les platanes de Peyrassoulat et une ferme.

- **Point antenne mobile.**

Pour l'instant aucune nouvelle sur ce dossier, Mr le Sous-Préfet doit se renseigner.

- **Chéronnac info.**

Un courrier a été adressé aux différentes associations pour qu'elles nous adressent un article et leurs différentes manifestations. Cet article doit être transmis à la mairie avant le 15 mars pour pouvoir distribuer Chéronnac info avant la fin du mois de mars.

- **Questions diverses.**

- Le SDIS demande que les bouches à incendie soient toutes repeintes en rouge.
- Le conseil municipal décide de continuer avec pouce travail pour l'emploi d'un agent d'entretien.
- Le conseil décide de détruire le petit abri qui se trouve sur le terrain communal à l'entrée du bourg car la toiture menace de s'effondrer. Les pierres récupérées seront mises dans les chemins.
- Mr le Maire signale qu'au cimetière des tas de déchets sont fait par-ci par-là dans les allées. Donc le conseil décide de mettre 2 containers du côté du grand portail et d'afficher le règlement intérieur aux différentes entrées.
-

- **Résumé des réunions et des commissions.**

Fin de la séance à 21H30.

**La secrétaire,
Christelle LEONARD.**



**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**

